



REÇU LE 23 NOV. 2015

PREFET DE LA DROME

ARRETE N° 2015 320. 0032

DOSSIER Ad'ap N° AA 026 131 15 0 0001

Demandeur : Commune d'EYZAHUT représentée par Mme SIMIAN Fabienne
Adresse du demandeur : 26160 EYZAHUT

Description de l'Ad'ap

Périmètre : Sur un seul département
Nombre d'années demandées : 3
Coût global (euros) : 6340
Nombre de bâtiments : 3 ERP, 4 IOP

Le Préfet,

VU la demande d'Ad'Ap référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 111-7-5 à L. 111-7-11 et R. 111-19-31 et suivants,

VU l'avis formulé le mardi 10 novembre 2015 par la SCDSA

Considérant que l'agenda est conforme à la réglementation,

ARRETE

Article 1^{er}

L'Agenda d'accessibilité programmée demandé par la commune d'EYZAHUT représentée par Mme SIMIAN Fabienne est accordé.

Article 2

Le Directeur Départemental des Territoires de la Drôme est chargé de l'application du présent arrêté.

A Valence, le mardi 10 novembre 2015

Pour le Préfet,
M Stéphane COSTAGLIOLI